

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	54 (1981)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	Aménagement ou suraménagement du territoire
<b>Autor:</b>	Barbey, Gilles
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-128360">https://doi.org/10.5169/seals-128360</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Aménagement ou suraménagement du territoire**

A l'aube de la mise en œuvre par les cantons et la Confédération de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, il convient de s'interroger sur ses retombées possibles sur le paysage rural suisse. La protection assurée des sites naturels sera-t-elle efficace, mais sans excès, ou tendra-t-elle plutôt au suraménagement foncier, dont certains avant-goûts nous sont déjà familiers?

Pour qui a parcouru les admirables forêts du Zürichberg et tant d'autres, colonisées à grand renfort d'allées asphaltées, de corbeilles à déchets, de signaux divers ou autres pistes Vita, dont l'action conjuguée est de canaliser le piéton-promeneur dans un circuit immuable, des craintes peuvent être fondées...

Pour qui a cherché à fuir la ville aux Etats-Unis et s'est retrouvé prisonnier d'un parc public après avoir dépassé les interminables propriétés privées à la recherche d'espaces libres, la disparition de la campagne est bien connue...

Il n'est donc pas impossible d'imaginer une gestion future du territoire qui, après des choix plus restrictifs encore en matière d'affectation du sol, procède par aménagement des zones d'accès public selon des principes qui conduiraient aisément à l'aliénation du cadre naturel.

L'histoire et la géographie nous ont éclairés sur les travaux considérables entrepris au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du

XX<sup>e</sup> siècle pour assainir des terrains en vue de leur exploitation agricole. L'apparence de la plaine du Rhône avant l'assèchement des marécages est révélée par la photo. De nombreuses études ont montré comment et à quel prix le paysage a été domestiqué pour se prêter favorablement à la culture intensive. R. J. Tabouret a décrit notamment la transformation catastrophique du bocage normand pour le destiner à l'ex-

tension des terres ouvertes<sup>1</sup>. Avec les travaux des paysagistes et écologistes inventifs que sont Lawrence Halprin et Ian McHarg, nous connaissons des cas d'aménagement paysagé à la fois cohérents et talentueux<sup>2</sup>. Plus près de nous, Eduard Neuenschwander a présenté des exemples convaincants de traitement du sol dans le respect d'un site<sup>3</sup>.

Entre la friche totale et le suraménagement, il existe un juste milieu qui ne

*Un aménagement des zones d'accès public qui conduirait à l'aliénation du cadre naturel*



*Les Suisses ont le goût de l'ordre...*



consiste pas en un apprivoisement intégral de la nature. Or l'aménagement du territoire a tendance à se méfier des zones sans destination particulière et à déboucher à tout prix sur des choix d'affectation. Les réserves naturelles et les parcs de délassement, avec leurs modes d'emploi respectifs, constituent des orientations privilégiées. La stratégie consiste alors à ne tolérer le public que là où l'on aura préalablement cumulé les ressources créatives. Les Etats-Unis d'Amérique donnent le ton avec un territoire hors ville partagé entre la trigologie: suburbia, parc national et désert. Il ne faudrait pas rejoindre cet extrême-là...

Par ailleurs, à la campagne, une sorte de cercle vicieux s'établit automatiquement. La foule des promeneurs dominicaux est trop souvent dévastatrice. Il faut donc guider ses cheminements, la mettre en garde contre les dépréhensions et la dissuader de toute velléité d'appropriation des lieux. Il résulte de ces maux



Fuir la ville...

Cette possibilité de saisir des paysages «qui se donnent à voir»...



un nombre limité de conduites tolérées et, partant, tout un appareil signalétique prohibiteur. A ce niveau-là, la protection de la nature indispose. En se conformant aux prescriptions affichées, le promeneur est privé d'initiative par rapport au paysage. Il ne lui reste pour connaître un véritable dépaysement que le refuge des terres reculées comme les pâturages alpins.

Le rousseauïsme enseigne le respect des sites naturels et de leurs ressources infinies. La forêt donne lieu en particu-

lier à d'innombrables modes d'exploration. On sait aussi que sa fréquentation répond à des pulsions et attentes culturelles distinctes allant de la cueillette à la délectation littéraire<sup>4</sup>. L'un des objets principaux de la rencontre individuelle avec la nature intacte est précisément cette possibilité de saisir des paysages qui «se donnent à voir».

Les Suisses ont le goût de l'ordre. Le désordre (ne serait-ce que le non-ordre absolu) est souvent unilatéralement assimilé à un laisser-aller, donc à ce

titre condamnable. Il suffit d'observer les paysages de Bourgogne ou de l'Yonne de la ligne de chemin de fer Lausanne-Paris, pour se remémorer l'attirail d'une nature non asservie à l'homme, avec ses ruisseaux serpentant librement et ses arbres non déparasités. Au-delà des apparences strictement poétiques, on y retrouve la conscience de ce qu'est un territoire avant sa domestication.

Nombreux sont les Suisses qui franchissent chaque semaine les frontières du pays pour retrouver en Alsace, en Savoie ou dans le Piémont un décor naturel sans trop d'apprêt. Ils jouent le temps d'un week-end aux «bons sauvages» pour retourner ensuite docilement à l'ordre helvétique. Nos habitudes d'économie dans la consommation des paysages nous permettent heureusement de retrouver à l'étranger des valeurs oubliées à domicile.

La question qui nous préoccupe ici est de déterminer quel(s) ordre(s) il faudra rechercher dans l'aménagement du territoire, et si ces ordres pourront encore refléter de près le génie du lieu. Il serait à craindre qu'un modèle idéal d'aménagement des forêts suisses, dont les prémisses auraient été consciencieusement élaborées à Berne par exemple, ne soit donné en pâture aux cantons. Il faut espérer qu'une multiplicité paysagère puisse continuer à refléter la diversité géographique et régionale. Et que dans ce but, on se libère du manichéisme: ordonné = beau et désordonné = laid. La piste entrevue se complique ici car il faudrait démontrer à partir du cas particulier comment éviter le suraménagement croissant du pays. L'appréhension d'un ordre nouveau instauré par la LFAT ne serait dépassée que si des mesures appropriées contribuaient dans les faits à conserver un accès aisément à une nature préservée de la rationalisation opérée selon une norme fédérale.

**Gilles Barbey**

<sup>1</sup>R. J. Tabouret. *Quand et pourquoi parler d'espace à propos de l'aménagement des lieux et édifices*, in *De l'Espace corporel à l'Espace écologique*, 1972.

<sup>2</sup>Lawrence Halprin est notamment l'auteur du projet du Sea Ranch en Californie, dont le mérite est d'avoir réalisé une symbiose des constructions et du cadre tourmenté de la Côte Pacifique. Ian McHarg est l'auteur du livre *Design with Nature*, Philadelphie, 1969.

<sup>3</sup> Ed. Neuenschwander. *L'environnement conçu comme un processus*, in «Werk, Bauen+Wohnen», N° 9/1980.

<sup>4</sup>R. Ballion. *Relations entre statut socio-culturel et fréquentation de la forêt*, Laboratoire d'économétrie de l'Ecole polytechnique, Paris, 1973.

# L'étanchéité c'est Sarnafil®

Sarna Plastiques SA, 1006 Lausanne, Tél. 021 29 54 13